

# FICHES DE DONNEES DE **SECURITE** (FDS)

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008, (EU) No. 2015/830

Date de révision 17-avr.-2024 **WAI2 - EGHS - EUROPEAN** 

Numéro de révision

# SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit 100057 Reference Filling Solution

100057F4 Produit n° Identifiant de formule unique (UFI) Sans objet

Numéro d'enregistrement REACH Sans objet

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisation comme réactif de laboratoire

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur, importateur, Thermo Fisher Scientific© fournisseur Water and Lab Products

22 Alpha Road

Chelmsford, MA 01824, USA

1-978-232-6000

wlp.techsupport@thermofisher.com Adresse e-mail

Made in USA

1.4. Numéro d'appel d'urgence Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24

**CHEMTREC®** 

Within USA and Canada: 1-800-424-9300 Outside USA and Canada: 1-703-527-3887

(collect calls accepted)

Produit n° 100057F4 No. du 271042-001 ΕN document.

ΕN

# **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification - Mélange

## Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

# 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Mention d'avertissement

Aucun(e)

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### Conseils de prudence

#### 2.3. Autres dangers

Dangers généraux

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

Toxique pour les vertébrés terrestres

# SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	N° CE	Numéro CAS	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008	N° d'enr. REACH
Eau	EEC No. 231-791-2	7732-18-5	80 - 90%	Not classified	Aucune information disponible
Nitrate de potassium	EEC No. 231-818-8	7757-79-1	10 - 20%	Ox. Sol. 3 (H272)	Aucune information disponible
Chlorure de sodium	EEC No. 231-598-3	7647-14-5	0 - 10%		Aucune information disponible

Composant	Numéro CAS	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
Eau 7732-18-5		-	-	-
Nitrate de potassium 7757-79-1		-	-	-
Chlorure de sodium	7647-14-5	-	-	-

Produit n° 100057F4

No. du 271042-001 document.

Date de révision 17-avr.-2024

ΕN

\_\_\_\_\_

# **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Adapter le traitement de premiers secours à la nature de la blessure. Pour plus

d'assistance, consultez votre centre antipoison local. Présenter cette fiche de données de

sécurité au médecin responsable.

Contact oculaire En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et

abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements

contaminés. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, administrer de

l'oxygène. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. NE PAS faire vomir.

Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Protection individuelle du personnel Pas de précautions spéciales requises. de premiers secours

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets les plus

importants

Voir section 11, Voir la section 2 pour plus d'informations

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes

# SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

#### Moyens d'extinction déconseillés

Aucune information disponible

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

# SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

Produit n° 100057F4

No. du 271042-001 document.

Date de révision 17-avr.-2024

ΕN

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Les vapeurs peuvent s'accumuler pour former des concentrations explosives.

l'environnement

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients

correctement étiquetés.

#### Référence à d'autres sections

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets

# **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Conseils relatifs à la manipulation

#### sans danger

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

## Remarques générales en matière

#### d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de conservation

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Protéger de la lumière du jour.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

### Utilisation(s) particulière(s)

Utilisation comme réactif de laboratoire

#### Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition

Liste source (s): **CH** - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Produit n° 100057F4

No. du 271042-001 document.

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Nitrate de potassium	TWA: 5.0 mg/m <sup>3</sup>				

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Nitrate de potassium	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m³ IPRD			
Chlorure de sodium	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> IPRD			

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Nitrate de potassium	MAC: 5 mg/m <sup>3</sup>				
Chlorure de sodium	MAC: 5 mg/m <sup>3</sup>				

# Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

## Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

#### Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

Component	Effet aigu local	Effet aigu systémique	Les effets chroniques	Les effets chroniques
	(Dermale)	(Dermale)	local (Dermale)	systémique (Dermale)
Chlorure de sodium		DNEL = 295.52mg/kg		DNEL = 295.52mg/kg
7647-14-5 ( 0 - 10% )		bw/day		bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Chlorure de sodium 7647-14-5 ( 0 - 10% )		DNEL = 2068.62mg/m <sup>3</sup>		DNEL = 2068.62mg/m <sup>3</sup>

## Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce	3		
Nitrate de potassium 7757-79-1 ( 10 - 20% )				PNEC = 18mg/L	
Chlorure de sodium 7647-14-5 ( 0 - 10% )	PNEC = 5mg/L			PNEC = 500mg/L	PNEC = 4.86mg/kg soil dw

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

Équipement de protection individuelle

Produit n° 100057F4

No. du 271042-001 EN document.

Porter de lunettes de protection chimique à écrans latéraux et un masque intégral. En cas Protection des yeux/du visage

de probabilité d'éclaboussures :. Lunettes de protection.

Protection de la peau et du

corps

Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

Type de filtre recommandé : Filtre à particules.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible

# SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Transparent Odeur Aucun(e)

Aucune information disponible Seuil olfactif

Hq Intervalle de pH 5.0 - 8.0

Remarques • Méthode Propriété Valeurs

Point de fusion/point de congélation Aucune information disponible

Point/intervalle d'ébullition ~ 100 °C / 212 °F

Point d'éclair Aucune information disponible Aucune information disponible Taux d'évaporation Inflammabilité (solide, gaz) Aucune information disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucune information disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité Aucune information disponible Aucune information disponible Pression de vapeur Densité de vapeur Aucune information disponible Aucune information disponible Densité

Hvdrosolubilité Soluble

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible Aucune information disponible Coefficient de partage

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Aucune information disponible Viscosité cinématique Aucune information disponible Viscosité dynamique Aucune information disponible Propriétés explosives Aucune information disponible Propriétés comburantes Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement Aucune information disponible Aucune information disponible Masse molaire Aucune information disponible

Teneur (%) en COV (composés

organiques volatils)

Densité Pas d'information disponible Densité apparente Aucune information disponible

# SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible

Produit n° 100057F4 No. du 271042-001 document.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

#### Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e) Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e)

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

#### 10.4. Conditions à éviter

Variations extrêmes de température et lumière du jour directe

# 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur le produit

Toxicité aiquë

Toxicité aiguë inconnue 0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

Composant DL50 oral		DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation		
Eau LD50 > 90 mL/kg ( Rat )					
Nitrate de potassium LD50 = 3015 mg/kg ( Rat )		LD50 > 5000 mg/kg (Rat)	LC50 > 0.527 mg/L (Rat) 4 h		
Chlorure de sodium LD50 = 3 g/kg (Rat)		LD50 > 10000 mg/kg (Rabbit)	LC50 > 42 mg/L (Rat) 1 h		

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible

Sensibilisation Aucune information disponible

Effets mutagènes Aucune information disponible

Effets cancérogènes Aucune information disponible

Effets sur la reproduction Aucune information disponible

h) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible

organes cibles — exposition

unique;

i) toxicité spécifique pour certains

organes cibles — exposition

répétée;

Aucune donnée disponible

**Organes cibles** Aucun(e) connu(e).

Danger par aspiration Aucune information disponible

Produit n° 100057F4 No. du 271042-001 ΕN document.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

# **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### 12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

?% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Composant	Algues d'eau douce	Poisson d'eau douce	Puce d'eau
Chlorure de sodium	-	LC50: 6420 - 6700 mg/L, 96h static	EC50: 340.7 - 469.2 mg/L, 48h
		(Pimephales promelas)	Static (Daphnia magna)
		LC50: 4747 - 7824 mg/L, 96h	EC50: = 1000 mg/L, 48h (Daphnia
		flow-through (Oncorhynchus	magna)
		mykiss)	
		LC50: 6020 - 7070 mg/L, 96h static	
		(Pimephales promelas)	
		LC50: = 12946 mg/L, 96h static	
		(Lepomis macrochirus)	
		LC50: 5560 - 6080 mg/L, 96h	
		flow-through (Lepomis macrochirus)	
		LC50: = 7050 mg/L, 96h semi-static	
		(Pimephales promelas)	

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

# SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés

Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.

Produit n° 100057F4

No. du 271042-001 EN document.

ΕN

# **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### IMDG/IMO

14.1 N° ONU Non réalementé Non réglementé 14.2 Nom d'expédition 14.3 Classe de danger Non réglementé Non réglementé 14.4 Groupe d'emballage 14.5 Polluant marin Sans objet

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport en vrac Aucune information disponible

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

#### ADR

14.1. Numéro ONU Non réglementé 14.2. Désignation officielle de Non réglementé transport de l'ONU 14.3. Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4. Groupe d'emballage Non réglementé

#### OACI

14.1 N° ONU Non réglementé Non réglementé 14.2 Nom d'expédition 14.3 Classe de danger Non réglementé 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

#### IATA

14.1 N° ONU Non réglementé 14.2 Nom d'expédition Non réglementé Non réglementé 14.3 Classe de danger 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

# **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS), U.S.A. (TSCA).

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Eau	7732-18-5	231-791-2	ı	-	X	X	KE-35400	X	-
Nitrate de potassium	7757-79-1	231-818-8	-	-	X	Χ	KE-29163	X	Х
Chlorure de sodium	7647-14-5	231-598-3	-	-	X	X	KE-31387	X	X

Γ	Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory	DSL	NDSL	AICS	NZIoC	PICCS
				notification -			(Australie)		
L				Active-Inactive					

Eau	7732-18-5	Χ	ACTIVE	Х	-	Х	Х	Х
Nitrate de potassium	7757-79-1	X	ACTIVE	Х	-	X	Х	X
Chlorure de sodium	7647-14-5	Х	ACTIVE	Х	-	X	Х	Х

**Légende:** X - Listé '-' - Not Listed **KECL** - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

#### Union européenne

#### Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	Restrictions applicables	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Eau	7732-18-5	-	ī	-
Nitrate de potassium	7757-79-1	-	-	-
Chlorure de sodium	7647-14-5	-	•	-

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

# Réglementations nationales

## Classification allemande WGK Classe de danger pour l'eau = 3 (auto-classification)

Component	Classification d'Eau Allemande (AwSV)
Nitrate de potassium	WGK1
7757-79-1 ( 10 - 20% )	
Chlorure de sodium	WGK1
7647-14-5 ( 0 - 10% )	

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
Chlorure de sodium	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 78

## Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Component	Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses (RS 814.81)	Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause	
Chlorure de sodium 7647-14-5 ( 0 - 10% )	Substances interdites et réglementées		

Produit n° 100057F4

No. du 271042-001 EN document.

ΕN

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

#### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

## Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

**CAS** - Chemical Abstracts Service TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques

canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail TWA - Moyenne pondérée dans le temps

ACGIH TLV: American Conference of Governmental Industrial Hygienists CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

- Threshold Limit Value (Association américaine des hygiénistes

industriels, États-Unis - Valeur limite d'exposition) **DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable

RPE - Équipement de protection respiratoire LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50% EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des

marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

**BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)

**TWA** TWA (moyenne pondérée en temps)

Plafond Valeur limite maximale

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution

par les navires

COV - (composés organiques volatils)

STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

# Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H401 - Toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Affaires réglementaires Préparée par

**Prepared For** Thermo Fisher Scientific Inc.

Date d'émission Aucune information disponible

17-avr.-2024 Date de révision

Motif de la révision Sections de la FDS mises à jour.

Conseil en matière de formation Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de

Produit n° 100057F4 No. du 271042-001 document.

données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006.

# Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Produit n° 100057F4

No. du 271042-001 EN document.